

ACTION URGENTE

ÉTATS-UNIS. DEMANDEZ LA GRÂCE POUR UN MILITANT AMÉRINDIEN

Leonard Peltier, militant amérindien, a passé près de 50 ans en prison aux États-Unis, dont une partie à l'isolement, purgeant deux peines de réclusion à perpétuité pour meurtre malgré des doutes sérieux et persistants quant à l'équité de son procès. Cet homme a toujours clamé son innocence. Âgé de 79 ans, il a contracté le COVID-19 en 2022 et souffre d'un certain nombre d'affections chroniques, dont une potentiellement mortelle. Sa dernière demande de libération conditionnelle a été rejetée le 2 juillet 2024. Nous appelons le président Joe Biden à accorder une grâce à Leonard Peltier pour raisons humanitaires et dans l'intérêt de la justice.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Président Joseph Biden

The White House
1600 Pennsylvania Avenue NW
Washington, DC 20500
États-Unis

Ligne de la Maison-Blanche dédiée aux commentaires : (202) 456-1111

Courriel – par formulaire* : <https://www.whitehouse.gov/contact/>

* Une adresse aux États-Unis est requise pour remplir le formulaire Web de la Maison-Blanche. Si vous résidez dans un autre pays, veuillez utiliser l'adresse d'Amnesty International États-Unis :

Amnesty International USA
311 West 43rd St. 7th Floor,
New York, NY 10036, États-Unis

Monsieur le Président,

Leonard Peltier est membre du Mouvement indien d'Amérique (AIM), qui défend les droits des Amérindiens et Amérindiennes. En 1975, au cours d'un affrontement auquel des membres de l'AIM ont participé, deux agents du FBI ont été tués. Leonard Peltier a été déclaré coupable de leur meurtre, mais il a toujours nié avoir tiré sur les deux hommes.

De sérieux doutes subsistent sur l'équité du procès et de la condamnation de Leonard Peltier, notamment parce que l'accusation s'est abstenue de communiquer des éléments qui auraient pu contribuer à sa défense. Compte tenu de ces doutes, l'ancien procureur fédéral James Reynolds, dont les services ont pris en charge les poursuites pénales contre Leonard Peltier, a depuis lors appelé à une mesure de clémence.

La demande de libération conditionnelle de Leonard Peltier a été rejetée le 2 juillet 2024 à la suite d'une audience lors de laquelle les autorités fédérales auraient limité à deux le nombre de témoins qu'il pouvait convoquer et auraient sélectionné lesquels, ce qui suscite de graves préoccupations quant à l'équité de la procédure d'examen de cette demande.

Aujourd'hui âgé de 79 ans, Leonard Peltier a passé près de 50 années en prison et la dégradation de son état de santé est très inquiétante.

Je vous appelle à gracier Leonard Peltier pour raisons humanitaires et dans l'intérêt de la justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLEMENT D'INFORMATION

Leonard Peltier, Amérindien anishinaabe-lakota, était membre du Mouvement indien d'Amérique (AIM), qui défend les droits des Amérindiens et Amérindiennes. Le 26 juin 1975, au cours d'un affrontement auquel des membres de l'AIM ont participé dans la réserve indienne de Pine Ridge (Dakota du Sud), deux agents du FBI, Ronald Williams et Jack Coler, ont été abattus. Un membre de l'AIM, Joseph Stuntz, a également été tué. Leonard Peltier a été déclaré coupable du meurtre des deux agents en 1977 et condamné à deux peines consécutives de réclusion à perpétuité. Il a toujours clamé son innocence.

Myrtle Poor Bear, une Amérindienne lakota qui vivait à Pine Ridge, a été considérée comme l'un des témoins clés dans cette affaire. Elle a affirmé dans sa déposition qu'elle avait vu Leonard Peltier tuer les deux agents du FBI. C'est sur la base de ce témoignage que Leonard Peltier a été extradé depuis le Canada, où il s'était réfugié après la fusillade. Myrtle Poor Bear s'est par la suite rétractée. Elle n'a pas été citée comme témoin à charge lors du procès, mais le juge s'est opposé à ce qu'elle soit citée comme témoin à décharge comme le demandaient les avocats de Leonard Peltier, au motif que son témoignage « risquait d'être très préjudiciable pour les autorités ». En 2000, elle a publié une déclaration publique dans laquelle elle a expliqué que son témoignage initial était le résultat de plusieurs mois de menaces et de harcèlement de la part d'agents du FBI.

En 1980, à la suite d'une action en justice engagée au titre de la Loi sur la liberté d'information, les avocats de Leonard Peltier se sont vu remettre un certain nombre de documents. Ceux-ci contenaient des éléments balistiques qui auraient pu contribuer à la défense de Leonard Peltier, mais que l'accusation s'était abstenue de produire lors du procès. Malgré cela, en 1986, la Cour fédérale d'appel du huitième circuit a refusé que Leonard Peltier soit rejugé, déclarant : « Nous reconnaissons que ce dossier comporte certains éléments tendant à montrer que certains agents du FBI ont eu un comportement critiquable, mais nous hésitons à leur imputer encore d'autres actes répréhensibles. »

Le Comité fédéral des libérations conditionnelles a toujours refusé d'accorder une libération conditionnelle à Leonard Peltier, au motif que celui-ci refusait d'admettre une responsabilité pénale dans le meurtre des deux agents du FBI. Pourtant, à l'issue d'une de ces audiences, le Comité a reconnu : « L'accusation a admis qu'il n'existait pas de preuve directe indiquant que vous aviez participé personnellement à l'exécution de deux agents du FBI. » James H. Reynolds, le procureur fédéral dont les services ont pris en charge les poursuites pénales contre Leonard Peltier lors de son procès en première instance et en appel, a en outre écrit qu'il était favorable à une mesure de clémence « dans l'intérêt supérieur de la justice, compte tenu de l'ensemble des questions en jeu. »

Leonard Peltier souffre de diverses affections, notamment de troubles rénaux, d'un diabète de type 2, d'hypertension artérielle, de troubles cardiaques, d'une maladie dégénérative des articulations, d'un essoufflement constant et de vertiges. En 1986, un accident vasculaire cérébral l'a rendu quasiment aveugle d'un œil. En janvier 2016, les médecins lui ont diagnostiqué une affection mettant sa vie en danger : un volumineux anévrisme de l'aorte abdominale, dont une rupture possible à tout moment entraînerait sa mort. Il se déplace actuellement avec l'aide d'un déambulateur en raison d'une mobilité réduite et a contracté le COVID-19 en 2022. Il risque toujours d'être infecté à nouveau tant qu'il reste en détention.

Le Congrès national des Amérindiens a demandé la libération de Leonard Peltier, comme de nombreux chefs tribaux et peuples autochtones des États-Unis et d'autres pays ainsi que le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire. En 2015, plusieurs lauréat·e-s du prix Nobel de la paix, dont l'archevêque Desmond Tutu, ont également appelé à sa libération. L'avocat de Leonard Peltier a déposé une demande de grâce en juillet 2021 auprès du président Joe Biden, qui s'était engagé à accorder des mesures de grâce tout au long de sa mandature. Cependant, en juillet 2024, aucune décision n'a encore été rendue sur cette requête. Leonard Peltier avait déjà formulé des demandes de grâce, la dernière en date auprès du président Barack Obama en 2016, mais ses requêtes ont toutes été rejetées. En raison des nombreuses questions litigieuses lors du procès, de l'épuisement de toutes les voies de recours, du temps qu'il a déjà passé en prison, du fait qu'il a toujours clamé son innocence et de ses problèmes de santé chroniques, Leonard Peltier mérite qu'une grâce lui soit accordée.

LANGUE À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 20 janvier 2025

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Leonard Peltier (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr51/8081/2024/fr/>